

Motion du 25^{ème} Congrès du syndicat CGT du CHU de Clermont-Ferrand des 24 et 25 mars 2016.

Le Congrès du syndicat CGT du CHU de Clermont-Ferrand se réunit les 24 et 25 mars 2016 alors que la mobilisation pour le retrait du projet de loi travail est engagée.

Ce projet de loi nous concerne pour les emplois de droit privé à l'hôpital, mais aussi les emplois statutaires à travers par exemple la remise en cause des qualifications au profit des compétences, du rôle de la médecine du travail mais surtout parce que cette loi constituerait un recul social pour tous les travailleurs et les jeunes et un affaiblissement considérable des syndicats ouvriers.

Mettre en échec le gouvernement dans son projet de pulvériser les droits des salariés en laminant le code du travail, serait pour nous un point d'appui considérable pour le mettre en échec dans son offensive anti ouvrière.

Ce serait une aide considérable dans notre combat contre la loi Touraine :

Rappelons les objectifs de cette loi : c'est la déclinaison du plan gouvernemental de réduction de 50 milliards des dépenses publiques d'ici 2017. La part d'économies imposées pour les dépenses de santé est de 10 milliards (20%) dont 3 milliards pour les hôpitaux publics (économies majorées à d'autres titres pour les hôpitaux publics).

- Réduire la place de l'hôpital public en lui imposant des plans drastiques d'économie, des réductions de personnel, de lits et d'activité et offrir de nouvelles activités aux cliniques privées lucratives.
- Réduire les dépenses de santé remboursables et soumettre entièrement la Sécurité-Sociale aux objectifs gouvernementaux pour laisser encore plus de place aux assurances privées et aux banques

C'est encore de la remise en cause du droit à la santé pour les assurés sociaux qu'il s'agit.

Cette loi se situe dans la continuité des attaques antérieures contre l'hôpital public (ordonnances Juppé 1996, réforme de 2004, loi Hôpital Patient Santé Territoire de 2009...).

Elle fait partie des mesures prises par ce gouvernement (loi Macron, loi Rebsamen...) face à la crise du système capitaliste, pour s'en prendre aux acquis ouvriers (ici la Sécurité-Sociale) et pour défendre les intérêts des assurances privées, des banques contre la Sécurité-Sociale, ceux des fonds de pensions et établissements privés lucratifs contre ceux des hôpitaux publics.

La loi « vieillissement » se situe dans la continuité de la loi Touraine avec pour but de contraindre les dépenses de santé remboursables, dans ce cas, celles des personnes âgées dépendantes.

La loi santé prévoit l'asphyxie et le démantèlement des établissements hospitaliers dont la mise en place obligatoire des GHT. Ces regroupements d'activités à marche forcée ont pour but également des suppressions de postes et de services. La mise en place d'un GHT de Vichy à Issoire a été validée par le dernier conseil de surveillance. Seuls les représentants des organisations syndicales ont voté contre.

La situation des agents du CHU est très dégradée par la mise en place de 2 plans successifs d'économies (CREB 2008, CREF 2013) renforcés par les préconisations de l'ANAP et à partir de 2016, la mise en place du PPCR. Ils se traduisent par la poursuite

des baisses d'effectifs, une augmentation d'activité donc une forte dégradation des conditions de travail. Les mises en cause des règles statutaires sur le temps de travail, sur le droit aux jours de repos sont légion. Si la réforme du code du travail passe ce serait un point d'appui pour les directions d'établissements pour intensifier leurs pressions sur les agents et imposer plus de flexibilité.

Avec le soutien du Médef, le gouvernement poursuit ses attaques contre la sécurité sociale dont nous venons de fêter le 70^{ème} anniversaire. Ce sont des exonérations toujours plus importantes de cotisations patronales présentées comme des charges en réalité c'est une baisse des salaires; c'est la remise en cause d'une conquête ouvrière essentielle pour tous les salariés et pour l'existence de l'hôpital public.

Pour ces raisons, le congrès du syndicat CGT du CHU de Clermont FD

- S'adresse à notre direction confédérale et au 51^{ème} Congrès confédéral pour :
 - Qu'ils n'acceptent aucune concertation avec ce gouvernement au seul service du patronat et des intérêts de la bourgeoisie française, pour la préparation et la mise en œuvre de ses lois
 - Qu'ils appellent dans l'unité avec les autres syndicats ouvriers et ceux de la jeunesse à une manifestation centrale à Paris où siège le pouvoir pour obtenir le retrait intégral du projet de loi El Khomri.

Pour faire aboutir son projet de destruction du code du travail, le gouvernement s'appuie sur les syndicats dits réformistes, en premier lieu la CFDT. Notre congrès se prononce :

L'orientation du « syndicalisme rassemblé » prônée par le 50^{ème} Congrès Confédéral en particulier avec la CFDT ne fonctionne pas et doit être abandonnée. A l'inverse, la CGT doit prendre l'orientation du front unique ouvrier en défense des intérêts de la classe ouvrière et de la jeunesse. Aujourd'hui, cela se concentre sur l'unité pour imposer le RETRAIT sans conditions ni préalables du projet de loi EL KHOMRI.

Nous mandats les délégués chargés de nous représenter au 51^{ème} congrès confédéral pour défendre cette motion.

- *Motion adoptée à l'unanimité*

CREB : Contrat de retour à l'équilibre budgétaire

CREF : Contrat de retour à l'équilibre Financier

ANAP : Agence nationale d'aide à la performance.

CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

GHT : Groupement hospitalier de territoire

Loi Touraine = loi santé : loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016

Loi « vieillissement » : loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015